



Un lycée au service de la population est nécessaire pour le Roumois.

La création d'un lycée international, c'est non !

Le CAEN (Conseil Académique de l'Education nationale) du 28 septembre 2020 a largement rejeté le projet soutenu par la Région et le Rectorat d'un lycée international à Bourg-Achard. Ce projet "vitrine" ne permettrait pas l'accueil de l'ensemble des collégiens du secteur. Un vœu pour la création d'un lycée polyvalent classique a, quant à lui, été largement adopté par le Conseil.

Le C.A.E.N s'est tenu le 28 septembre 2020 sur le projet de création du lycée de Bourg Achard sous le statut d'Établissement public local d'enseignement international (EPLEI). Ce type de lycée dit « international » créé par la loi sur l'école de la confiance est dérogatoire à la réglementation habituelle sur les lycées.

Il permet un recrutement des enseignants et des élèves sur dossier avec des critères qui restent très flous. Il tourne clairement le dos à la mixité sociale. Il permet aussi le financement par des fonds privés et l'intervention d'acteurs privés dans le fonctionnement même de l'établissement.

De plus, le code de l'éducation prévoit pour les EPLEI dans l'article D. 421-161.- « *La proportion des élèves préparant les diplômes nationaux du brevet et du baccalauréat qui ne sont pas assortis de l'option internationale ni préparés dans une section binationale ne peut être supérieure au tiers des effectifs de l'établissement* ». Cela veut dire que, pour un effectif de 1000 élèves, seulement 333 élèves pourraient intégrer ce lycée sans être en section internationale. La Région Normandie estime elle-même l'augmentation démographique sur le secteur à 750 lycéens et nous savons que tous ne feront pas une section internationale.

Ce projet de lycée international n'est-il donc pas qu'une vitrine publicitaire qui va laisser sur le carreau les élèves du territoire ? Cette utilisation des deniers publics est scandaleuse et nous avons demandé une modification du projet actuel.

Ainsi, lors de ce C.A.E.N, la proposition de création d'un EPLEI a été largement rejetée (19 voix contre, 2 pour, 1 abstention)-alors qu'un projet alternatif de création d'un lycée polyvalent (LPO) sous statut classique d'EPLEI a largement remporté l'adhésion des représentants au CAEN (17 pour, 5 abstentions). Ce statut serait nettement plus protecteur et permettrait d'accueillir tous les élèves du secteur. Il n'empêcherait en aucun cas de créer des sections européennes ou internationales comme cela existe déjà dans de nombreux lycées.

Mais ce vote n'est que consultatif et la Région semble vouloir ratifier ce projet sans informer la population de ses intentions. La réunion du Conseil régional le 12 octobre risque bien d'entériner ce projet. Cela peut encore être changé !

Un deuxième point est à revoir par la Région avec les collectivités locales : aucune installation sportive n'est prévue pour ce lycée de 1000 élèves ! Pourtant, le guide du ministère de l'Éducation nationale, signé par Jean-Michel Blanquer, fait des recommandations claires dans ce domaine. Il prévoit la construction de deux gymnases et d'une annexe polyvalente pour un lycée de plus de 950 élèves. Il serait scandaleux que la création du lycée prive les élèves du collège de Bourg-Achard des installations sportives existantes qui suffisent tout juste à leurs besoins.

Les organisations syndicales de l'Eure, FSU, CGT Educ'action, SE-UNSA, SNFOLC, Sud Education, ainsi que la FCPE de l'Eure, demandent donc que le projet d'EPLEI soit abandonné, que soit construit à la place un Lycée polyvalent et que les installations sportives recommandées par l'Éducation Nationale soient implantées sur le site de ce lycée.

Nous souhaitons pouvoir discuter de ces points à nouveau dans des échanges constructifs avec la Région Normandie